



FICHES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Mallette Pédagogique Santé Animale PRAPS

- ◆ Maladies non zoonotiques soumises à déclaration obligatoire
- ◆ Maladies zoonotiques soumises à déclaration obligatoire
- ◆ Maladies non soumises à déclaration obligatoire



MALLETTE PÉDAGOGIQUE SANTÉ ANIMALE PRAPS

Ces Fiches Maladies Animales Prioritaires sont extraites de la Mallette Pédagogique Santé Animale PRAPS qui comprend :

Le Manuel à l'Usage du Personnel de Santé Animale (M.U.P.S.A) qui constitue un support de formation continue et un outil de référence pour le terrain. Il contient cinq parties organisées autour des principaux domaines de la santé animale. Chaque partie détaille de manière simple et imagée les notions importantes à connaître pour l'exercice quotidien des missions des agents communautaires, des paravétérinaires et des vétérinaires privés et/ou publics intervenant dans les pays du Sahel. Les rôles de chacun de ces acteurs, la reconnaissance des maladies animales prioritaires et les techniques de santé animale de base sont exhaustivement expliqués dans cet ouvrage.

Les Fiches Maladies Animales Prioritaires de reconnaissance de 30 maladies ci-présentes, contenues dans le M.U.P.S.A. et proposées également en édition indépendante. Chacune d'entre elles propose un résumé clair, pratique et illustré pour optimiser la reconnaissance des signes cliniques des maladies animales prioritaires du Sahel et les conduites à tenir face à celles-ci par le personnel de santé animale.

Le Kit Pédagogique constitué de 8 fiches pratiques sur les méthodes et techniques pédagogiques. Il a été prévu à l'intention des formateurs qui déploieront la Mallette Pédagogique Santé Animale PRAPS sur le terrain lors de sessions de formation et de sensibilisation du personnel de santé animale.

Le Guide d'Usage qui explicite les objectifs de la Mallette Pédagogique Santé Animale PRAPS et détaille les acteurs, les contenus, les publics cibles et les situations d'apprentissage dans lesquelles les formateurs pourront la déployer.



FICHES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Mallette Pédagogique Santé Animale PRAPS

Auteurs

Lionel DOMÉON
Christian SCHULER
Cécile SQUARZONI-DIAW
Renaud LEVANTIDIS

Ingénierie & coordination

Cécile SQUARZONI-DIAW

Édition & mise en page

Renaud LEVANTIDIS

Illustrations (vignettes animales)

Géraldine LAVEISSIERE

Photographies & illustrations

Se référer au M.U.P.S.A

Avec la participation d'Éric Cardinale et Catherine Cêtre-Sossah

Ces fiches maladies animales prioritaires ont été publiées dans le cadre du Projet PRAPS à travers une prestation réalisée par le CIRAD-UMR ASTRE

Partenaires techniques et financiers



L'ensemble de cette publication (contenu, présentation, photographies et illustrations) constitue une œuvre protégée par la législation française et internationale en vigueur sur le droit d'auteur et d'une manière générale sur la propriété intellectuelle et industrielle. La reproduction et la traduction partielle ou intégrale des éléments précités et d'une manière générale, la reproduction et la traduction de tout ou partie de cette publication sur un support quel qu'il soit, est formellement interdite sans l'accord préalable et écrit de ses ayant droit et de ses auteurs. La reproduction de cette publication sur un support papier demeure autorisée, sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes : gratuité de la diffusion, respect de l'intégrité et de la finalité des documents reproduits (ni modifications, ni altérations), respect de la finalité de la publication dans l'utilisation de ces informations et éléments, citation claire et lisible de la source avec mention du nom de la publication et de l'identité de ses ayant droit et de ses auteurs. Par ailleurs, tous les logos représentés dans cette publication sont propriété de leurs titulaires respectifs.

Copyright © OIE 2018 © AU-IBAR 2018 © CIRAD 2018

30 FICHES PRATIQUES SUR LES MALADIES ANIMALES PRIORITAIRES

Maladies non zoonotiques soumises à déclaration obligatoire

- ◆ *Anaplasmose*
- ◆ *Babésiose*
- ◆ *Clavelée et variole caprine*
- ◆ *Cowdriose*
- ◆ *Dermatose nodulaire contagieuse*
- ◆ *Fièvre aphteuse*
- ◆ *Fièvre catarrhale ovine*
- ◆ *Maladie de Newcastle*
- ◆ *Péripneumonie contagieuse bovine*
- ◆ *Peste des petits ruminants*
- ◆ *Peste porcine africaine*
- ◆ *Pleuropneumonie contagieuse caprine*
- ◆ *Theilériose*

Maladies zoonotiques soumises à déclaration obligatoire

- ◆ *Brucellose*
- ◆ *Charbon bactérien*
- ◆ *Échinococcose*
- ◆ *Fièvre de la vallée du Rift*
- ◆ *Fièvre Q*
- ◆ *Fièvre West Nile*
- ◆ *Influenza aviaire*
- ◆ *Rage*
- ◆ *Trypanosomoses*
- ◆ *Tuberculose bovine*

Maladies non soumises à déclaration obligatoire

- ◆ *Charbon symptomatique*
- ◆ *Dermatophilose*
- ◆ *Fasciolose*
- ◆ *Gales*
- ◆ *Pasteurellose*
- ◆ *Photosensibilisation*
- ◆ *Vers intestinaux*

ANAPLASMOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins◆ Ovins◆ Caprins	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : L'anaplasmose est une maladie infectieuse bactérienne non contagieuse◆ <u>Bactéries</u> : De la famille des Anaplasmataceae, les bactéries <i>Anaplasma marginale</i> et <i>Anaplasma centrale</i> sont toutes deux responsables de l'anaplasmose◆ <u>Période d'incubation</u> : De 25 à 50 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Anorexie, abattement (3)◆ Douleurs articulaires (4, 5)◆ Fièvre élevée◆ Baisse de la lactation	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques des genres <i>Rhipicephalus</i> (<i>Boophilus</i>) et <i>Amblyomma</i> (ex : <i>R. Boophilus microplus</i>, 1 ; <i>Amblyomma variegatum</i>, 2) <div data-bbox="1301 783 1906 1013"></div>
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ Le traitement préventif est acaricide◆ Le traitement curatif peut être à base d'IMIDOCARBE



3



4



5

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas d'anaplasmose

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'arthrites et d'anorexies ;
- ◆ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ◆ Se renseigner sur les zones à tiques *R. Boophilus* et *Amblyomma*.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- ◆ Cartographier les zones à tiques *R. Boophilus* et *Amblyomma*.



Co-financement par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MAPA) et le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) à travers le programme de coopération scientifique internationale et multilatérale que le M.U.P.S.A. l'ensemble des crédits concernant le contenu, la présentation, les photographies et les illustrations de ce document sont à remonter dans le M.U.P.S.A. Copyright © 2018 OIE © 2019 IAH/IFRE © 2018 CIRAD

BABÉSIOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La babésiose est une maladie non contagieuse des bovins causée par les protozoaires parasites <i>Babesia bovis</i> et <i>Babesia Bigemina</i>◆ <u>Parasites</u> : De la famille des Babesiidae, <i>Babesia bovis</i> et <i>Babesia Bigemina</i> envahissent les érythrocytes de leur hôte◆ <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 10 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Hémoglobinurie, hématurie (3, 4)◆ Diarrhée en corde (5)◆ Abattement◆ Fièvre élevée◆ Troubles nerveux, pédalage◆ Ictère (6)◆ Avortements	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques des genres <i>R. Boophilus</i> et <i>Ixodes</i> (ex : <i>R. Boophilus microplus</i>, 1 ; <i>Ixodes scapularis</i>, 2) <div data-bbox="1339 778 1832 1010"><p>1</p><p>2</p></div>
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ Le traitement préventif est acaricide◆ Le traitement curatif peut être à base d'IMIDOCARBE



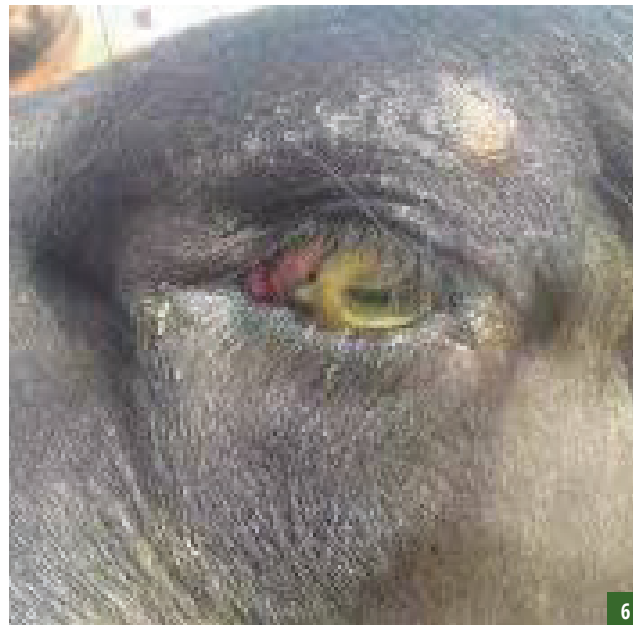
3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de babésiose

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'hématuries et de diarrhées en corde ;
- ◆ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ◆ Se renseigner sur les zones à tiques *R. Boophilus* et *Ixodes*.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

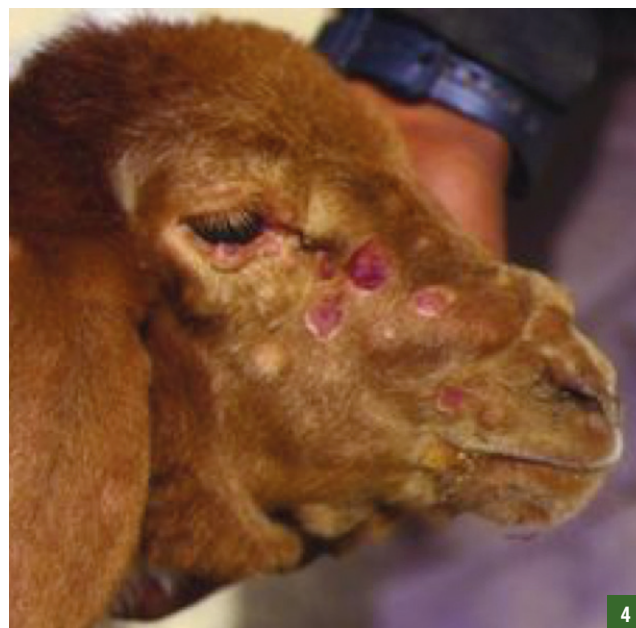
- ◆ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- ◆ Cartographier les zones à tiques *R. Boophilus* et *Ixodes*.

CLAVELÉE ET VARIOLE CAPRINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Ovins◆ Caprins		<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La clavelée, ou variole ovine, et la variole caprine sont des maladies virales des ovins et des caprins hautement contagieuses◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Capripoxivirus</i>, de la famille des Poxviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur◆ <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 15 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Macules puis papules de 0,5 à 1,5 cm de diamètre, évoluant en nodules qui sèchent (croûtes) et laissent des cicatrices. Ils sont généralement localisés sur les lèvres, la langue, les yeux, les oreilles, les mamelles et les trayons (1, 2, 3, 4)◆ Hypertrophie des ganglions, particulièrement le ganglion préscapulaire◆ Écoulements nasaux, oculaires et buccaux◆ Fièvre élevée◆ Dyspnée◆ Abattement◆ Avortements		<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Biopsie des papules cutanées, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Après autopsie</u> : Sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ Désinfecter les plaies◆ Le traitement curatif peut être à base de TETRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de clavelée et/ou de variole caprine

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de papules et de nodules sur les lèvres, les yeux, les oreilles et les trayons ;
- ◆ Désinfecter les plaies éventuelles.

Pour le paravet :

- ◆ Contrôler la bonne pratique des désinfections et du traitement décidé par le vétérinaire ;
- ◆ Faire isoler les animaux malades durant minimum 45 jours ;
- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de vaccination décidé par le vétérinaire.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :


- ◆ Évaluer et organiser le traitement à mettre en œuvre ;
- ◆ Organiser une vaccination annuelle en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.



COWDRIOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Camélidés 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La cowdriose est une maladie infectieuse bactérienne non contagieuse ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Rickettsiaceae, la bactérie <i>Ehrlichia ruminantium</i> est transmise par une tique ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 20 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hyperthermie soudaine et élevée ◆ Dyspnée ◆ Troubles nerveux : tournis, pédalage, convulsions, grincement des dents, attitude de pousser au mur (3), paralysie du train postérieur (4), opisthotonos (5) ◆ Fièvre élevée ◆ Abattement ◆ Avortements (surtout chez les camélidés) ◆ Diarrhée (surtout chez les bovins) ◆ Mort subite en forme suraiguë 	Après autopsie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques du genre <i>Amblyomma</i> (ex : <i>Amblyomma variegatum</i>, 1, 2) 
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hydropéricarde et hydrothorax (6, 7) 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sang prélevé sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Biopsie du cerveau 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement préventif est acaricide ◆ Le traitement curatif peut être à base de TETRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de cowdriose

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de troubles nerveux, de dyspnées, d'hyperthermies soudaines et de fortes fièvres ;
- ◆ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ◆ Se renseigner sur les zones à tiques *Amblyomma*.

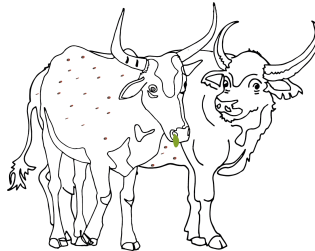
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- ◆ Cartographier les zones à tiques *Amblyomma*.

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale des bovins hautement contagieuse◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Capripoxivirus</i>, de la famille des Poxviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur◆ <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 30 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Nodules cutanés de 0,5 à 5 cm de diamètre qui se nécrosent et se surinfectent (1, 2, 3, 4, 5)◆ Écoulement oculaire et nasal purulent◆ Hypersalivation◆ Fièvre persistante◆ Anorexie, abattement◆ Œdèmes des membres◆ Ganglions lymphatiques gonflés◆ Baisse de la lactation	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (mouche piqueuse, moustique, tique...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Biopsie des nodules cutanés, liquide de nœud lymphatique, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de dermatose nodulaire contagieuse

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de nodules cutanés ;
- ♦ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ♦ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...) ;
- ♦ Mettre en place un programme de vaccination, s'il y a lieu, en anneau autour des foyers.

FIÈVRE APHTEUSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins ◆ Camélidés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La fièvre aphteuse est une maladie virale grave et hautement contagieuse ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Aphthovirus</i>, de la famille des Picornaviridae, il est résistant dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 7 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Écoulements filants de bave et mauvaise haleine (1) ◆ Lésions étendues dans la bouche, spécialement sur la langue et le palais (2) ◆ Boiterie ◆ Fièvre ◆ Inappétence, anorexie, abattement ◆ Lésions entre les onglons, au dessus des sabots et au niveau des mamelles (3, 4) ◆ Vésicules sur les trayons (chute soudaine de la production de lait) (5) ◆ Pelage long et hérissé (parfois) (6) ◆ Avortements ◆ Infertilité ◆ Chez les veaux : polypnée et mort 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> </div>
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant malade depuis moins de 10 jours</u> : Épithélium et lymphes dans les vésicules + 1 cm²/1g d'épithélium provenant de vésicules (langue, muqueuses, espaces interdigués) et/ou prélèvements oro-pharyngés ◆ <u>Animal vivant malade depuis plus de 10 jours</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Traitement de soutien sur les jeunes si nécessaire ◆ Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre aphteuse

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de vésicules sur tout le corps, en particulier la cavité buccale, les pieds et les mamelles. Repérer la présence de fièvres, d'hypersalivations et de boiteries ;
- ◆ Enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le paravet :

- ◆ Confiner l'élevage concerné et mettre en place un périmètre de sécurité ;
- ◆ Contrôler les opérations d'abattage et de destruction des cadavres.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Organiser des campagnes de vaccination si la souche virulente est caractérisée, en accord avec l'autorité sanitaire du pays.

FIÈVRE CATARRHALE OVINE

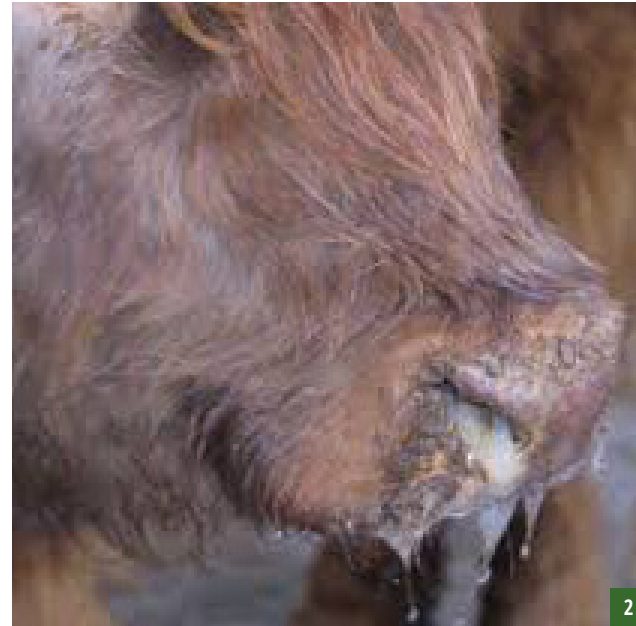
Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins◆ Ovins◆ Caprins◆ Camélidés		<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La fièvre catarrhale ovine, aussi appelée maladie de la langue bleue, est une maladie virale non contagieuse◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Orbivirus</i>, de la famille des Reoviridae, il n'est pas résistant dans le milieu extérieur◆ <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 12 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Hémorragies et ulcérations des tissus de la sphère oro-nasale (1)◆ Hypersalivation (2), écoulement nasal (3) et gonflement des lèvres◆ Boiterie◆ Fièvre◆ Inappétence, anorexie◆ Diarrhée, vomissement◆ Langue bleue (rare) (4)◆ Pneumonie◆ Avortements éventuels		<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (petits insectes piqueurs du genre <i>Culicoides</i>) 
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml)	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Après autopsie</u> : Sérum, rate	<ul style="list-style-type: none">◆ Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique



1



2



3



4

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre catarrhale ovine

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'ulcérations oro-nasales, d'hypersalivations et de boiteries ;
- ◆ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...) ;
- ◆ Mettre en place un programme de vaccination, si la souche virulente est caractérisée, en accord avec l'autorité sanitaire du pays.

MALADIE DE NEWCASTLE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Toutes les espèces aviaires 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La maladie de Newcastle est une maladie virale des oiseaux très grave et hautement contagieuse ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Rubulavirus</i>, de la famille des Paramyxoviridae, il est relativement stable dans le milieu extérieur, surtout par temps froid ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 15 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Symptômes généraux</u> : abattement, inappétence, prostration (1) ◆ <u>Symptômes digestifs</u> : diarrhée verdâtre ◆ <u>Symptômes respiratoires</u> : dyspnée, jetages nasaux, râles ◆ <u>Symptômes nerveux</u> : tremblements, paralysie, spasmes (2) ◆ <u>Symptômes cutanés</u> : crête et barbillons gonflés, tâches rouges sur la peau ◆ Chute de ponte relativement brutale, anomalie des œufs (3) ◆ Mort subite (mortalité souvent très élevée) 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Grappe ovarienne très rouge (4) ◆ Muqueuse du ventricule succenturié très rouge (5) ◆ Amygdales caécales très rouges (6) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (principalement fécales et respiratoires) ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) <div style="text-align: center;"> </div>
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant ou mort</u> : Écouvillons cloacaux et trachéaux, fèces, fragments d'intestin, encéphale, trachée, poumons, foie et rate, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les animaux morts doivent être brûlés ou enfouis profondément et détruits à la chaux vive



1



2



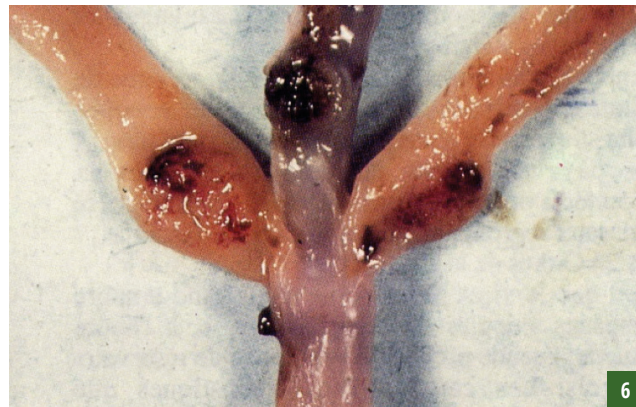
3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de maladie de Newcastle

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche des signes cliniques, à ne pas confondre avec l'influenza aviaire ;
- ♦ Préconiser l'utilisation de pédiluves, vérifier leur renouvellement et le respect des règles d'hygiène ;
- ♦ Brûler ou enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le paravet :

- ♦ Interdire tout déplacement de volailles, de sous-produits et d'équipements ;
- ♦ Préconiser un vide sanitaire entre 2 bandes de 15 jours minimum.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

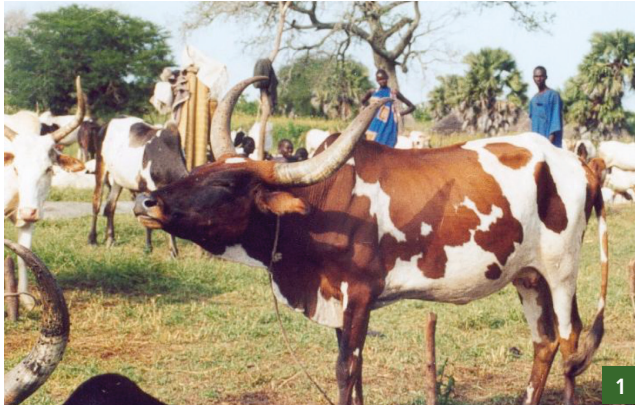
- ♦ Organiser une vaccination semi-annuelle en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.

PÉRI-PNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



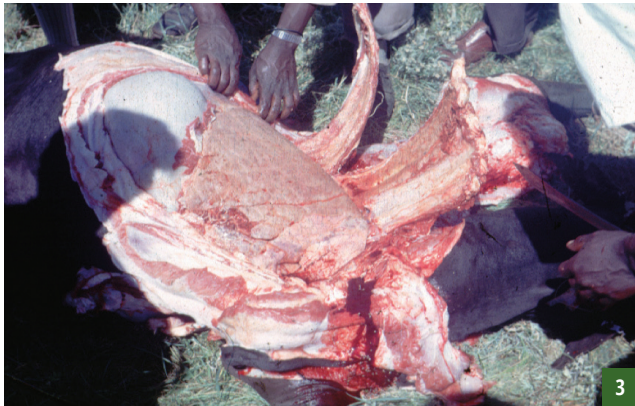
Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La péripneumonie contagieuse bovine est une maladie infectieuse bactérienne hautement contagieuse ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Mycoplasmataceae, la bactérie <i>Mycoplasma mycoides</i> n'est pas résistante dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 20 à 120 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Toux ◆ Respiration difficile mobilisant tout le corps, naseaux dilatés, souffle malodorant ◆ Tête à l'horizontale (1) ◆ Écoulements nasaux ◆ Perte de poids, grognements ◆ Baisse de la lactation ◆ Veine jugulaire gonflée ◆ Son «mat» à la percussion des côtes ◆ Coudes tournés vers l'extérieur ◆ Marche avec le dos rond ◆ Hypertrophies articulaires fréquentes chez le veau 		<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Adhérence aux côtes (2, 3) ◆ Aspect d'omelette entourant les poumons (4) ◆ Adhérence du cœur aux poumons (5) ◆ Aspect du poumon en damier ou en mosaïque (6) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Liquide pleural (5 ml), écouvillons broncho-alvéolaires/nasaux, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Liquide pleural (5 ml), ganglions régionaux entiers, fragments de poumons hépatisés 	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Selon les cas, il est préférable de privilégier l'abattage aux soins par antibiotiques qui peuvent entraîner la présence d'animaux excréteurs, apparemment sains, dans le troupeau 			



1



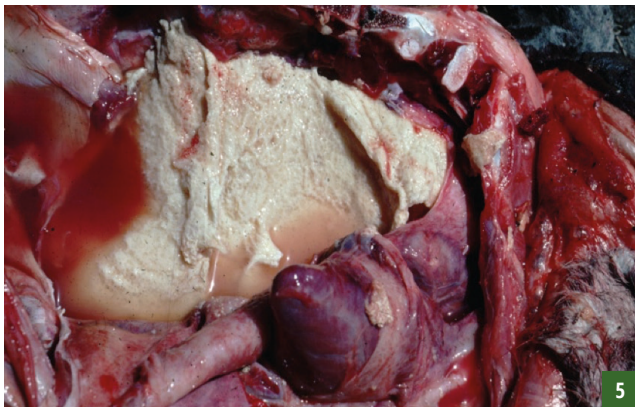
2



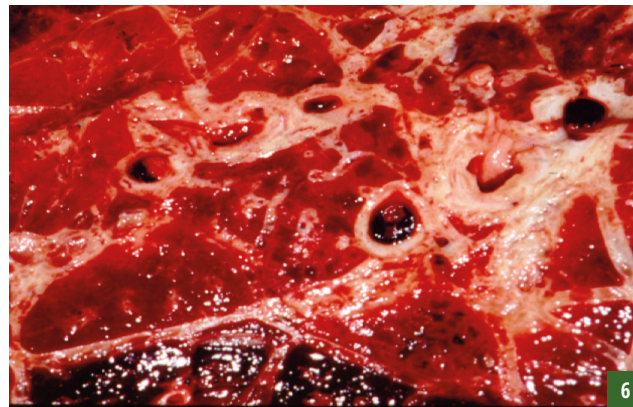
3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de péripneumonie contagieuse bovine

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de jetages nasaux, de respirations difficiles et de toux ;
- ♦ Aider les éleveurs à trier et à isoler les animaux malades par un premier examen clinique. Dans un second temps, faire courir les animaux 5 minutes, puis les réexaminer.

Pour le paravet :

- ♦ Assister aux abattages et consigner toute lésion suspecte observée dans la cage thoracique.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Préconiser l'abattage des animaux présentant une toux persistante ;
- ♦ Organiser une vaccination annuelle en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.

PESTE DES PETITS RUMINANTS

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Ovins ◆ Caprins 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La peste des petits ruminants est une maladie virale des ovins et des caprins hautement contagieuse ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Morbilivirus</i>, de la famille des Paramyxoviridae, il est peu résistant dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 3 à 6 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fièvre brutale ◆ Abattement sévère ◆ Écoulements oculaires (1), nasaux (2) et buccaux, d'abord clairs puis purulents ◆ Diarrhée sévère parfois mêlée de sang (3) ◆ Difficultés respiratoires avec toux ◆ Plaies dans la bouche (4), l'animal ne mange plus ◆ Naseaux craquelés et secs ◆ Avortements ◆ Mort subite (en 5-10 jours) 	Après autopsie		
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hémorragies pulmonaires (5) ◆ Colon strié de rouge (6) 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...)
		Prélèvements	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), écouvillonnages oculaires, buccaux et/ou nasaux, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Prélèvements sur ganglions lymphatiques, poumon, intestin, rate 	
Traitements		Prévention	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a pas de traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les animaux morts et les résidus d'avortements doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vaccination ◆ Contrôle des déplacements des animaux ◆ Contrôle des contacts entre animaux ◆ Contrôle des contacts avec des animaux sauvages ◆ Contrôle des contacts avec des personnes ◆ Contrôle des contacts avec des véhicules ◆ Contrôle des contacts avec des objets ◆ Contrôle des contacts avec des aliments ◆ Contrôle des contacts avec des produits vétérinaires ◆ Contrôle des contacts avec des produits agricoles ◆ Contrôle des contacts avec des produits de nettoyage ◆ Contrôle des contacts avec des produits de désinfection ◆ Contrôle des contacts avec des produits de traitement ◆ Contrôle des contacts avec des produits de diagnostic ◆ Contrôle des contacts avec des produits de recherche ◆ Contrôle des contacts avec des produits de formation ◆ Contrôle des contacts avec des produits de communication ◆ Contrôle des contacts avec des produits de gestion ◆ Contrôle des contacts avec des produits de maintenance ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réparation ◆ Contrôle des contacts avec des produits de remplacement ◆ Contrôle des contacts avec des produits de recyclage ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réutilisation ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réhabilitation ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réinsertion ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réintégration ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réinsertion ◆ Contrôle des contacts avec des produits de réintégration 	



1



2



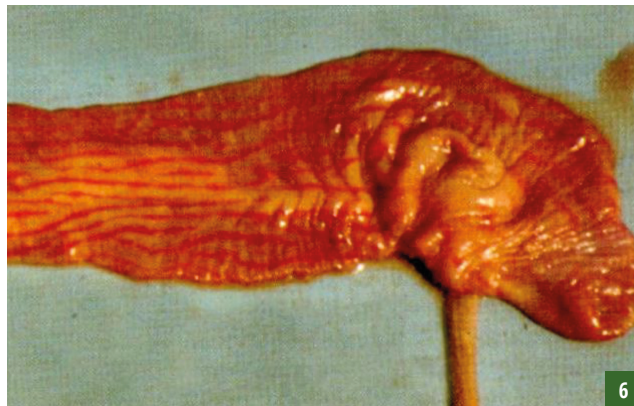
3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de peste des petits ruminants

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'écoulements oculaires, nasaux et buccaux, d'abattements et de diarrhées sévères ;
- ◆ Examiner tous les petits ruminants deux fois par jour durant 7 jours ;
- ◆ Enterrer les animaux morts et les résidus d'avortements à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le paravet :

- ◆ Confiner l'élevage et mettre en place un périmètre de sécurité ;
- ◆ Contrôler les opérations d'abattage et de destruction des animaux morts et des résidus d'avortements.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Préconiser l'abattage sanitaire des animaux malades ;
- ◆ Mettre en place un programme de vaccination en accord avec l'autorité sanitaire du pays.

Ce document est une fiche de synthèse destinée aux éleveurs. Elle ne remplace pas les conseils vétérinaires. Les photos et illustrations sont à titre illustratif et ne constituent pas une recommandation de traitement. Les photos et illustrations ont été réalisées par le M.I.P.S.A. et sont sous réserve de droits. Les photos et illustrations de ce document sont à renvoyer à la M.I.P.S.A. © 2018 M.I.P.S.A.



Membre : Lével Doreux, Olivier Schuler, Céline Saperon-Doué, Renaud Leventis
 Coordonnateur : Céline Saperon-Doué, Edith Amis en page, Renaud Leventis
 Illustrations (Végétariens, Animaux) : Céline Saperon-Doué, Renaud Leventis
 Photographies et illustrations : Se référer à la M.I.P.S.A.



PESTE PORCINE AFRICAINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Porcins 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La peste porcine africaine est une maladie hémorragique hautement contagieuse ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Asfivirus</i>, de la famille des <i>Asfarviridae</i>, il reste infectieux durant plusieurs mois dans les carcasses ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 5 à 15 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hémorragie généralisée ◆ Vomissements et diarrhée avec sang ◆ Dépression physique (3) ◆ Cyanose et rougeurs sur l'abdomen et sous les oreilles (4) ◆ Forte fièvre durant 3-4 jours ◆ Regroupement et hyperthermie (5) ◆ Ictère généralisé ◆ Toux, détresse respiratoire ◆ Conjonctivite ◆ Perte d'appétit ◆ Démarche incertaine, chancelante ◆ Très forte contagion (100%) ◆ Très fort taux de mortalité 	Après autopsie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade (1) ou par absorption de déchets contaminés ◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (mouche piqueuse, tique <i>Ornithodoros moubutu</i> - 2) et/ou par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div>	
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Carcasse hémorragique (6) ◆ Grosse rate de couleur sombre (7) ◆ Ganglions lymphatiques hypertrophiés et gorgés de sang ◆ Poumons œdémateux ◆ Points rouges sur les reins 		
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (vacutainer 5ml), rate, amygdales, ganglions ileo-caeaux, reins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'existe ni traitement ni vaccin ◆ Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive (8 à 11) 	



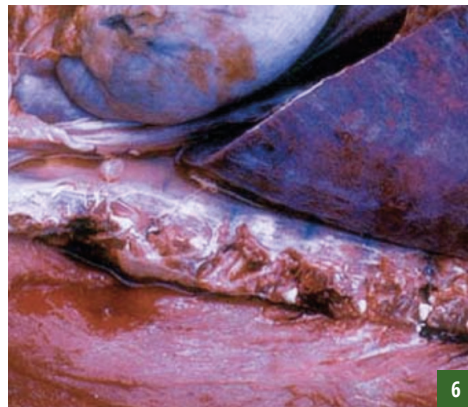
3



4



5



6



7



8



9



10



11

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de peste porcine africaine

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'hémorragies, de forte contagiosité et de mortalités rapides ;
- ♦ Déparasiter les porcs en quarantaine et enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive ;
- ♦ Mettre en œuvre la désinfection des véhicules, chaussures, vêtements et équipements avec de la soude caustique 1%.

Pour le paravet :

- ♦ Confiner l'élevage concerné ;
- ♦ Mettre en œuvre la mise en quarantaine tous les élevages dans un rayon de 20 km autour du foyer ;
- ♦ Contrôler le déparasitage de tous les porcs en quarantaine ;
- ♦ Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

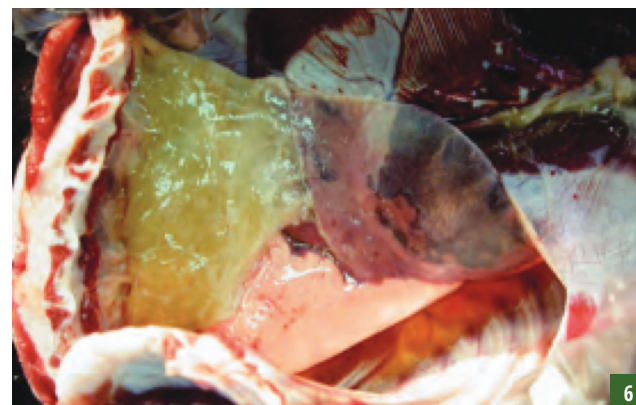
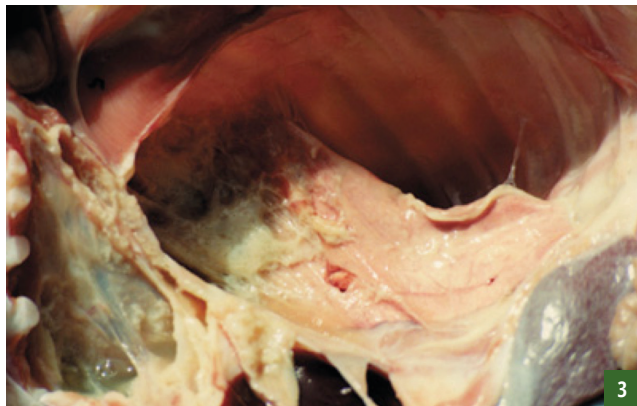
- ♦ Ordonner les mesures sanitaires suivantes, pour 40 jours :
 - ♦ Abattage de tous les porcs dans la zone contaminée ;
 - ♦ Confinement des porcs d'élevage et contrôle de tous les intrants ;
 - ♦ Mise en quarantaine des fermes dans un rayon de 20 km ;
 - ♦ Interdiction de tous mouvements humains et animaux ;
 - ♦ Désinfection des locaux et déparasitage des animaux.

PLEUROPNEUMONIE CONTAGIEUSE CAPRINE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Caprins 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La pleuropneumonie contagieuse caprine est une maladie infectieuse bactérienne des caprins hautement contagieuse ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Mycoplasmataceae, la bactérie <i>Mycoplasma capricolum</i> n'est pas résistante dans le milieu extérieur. D'autres souches de la même famille peuvent être incriminées pour cette maladie ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 30 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Toux violente ◆ Jetage nasal mucopurulent (1) ◆ Respiration accélérée et douloureuse : position en orthopnée (2) ◆ Fièvre élevée ◆ Avortements ◆ En cas d'infection aiguë : morbidité très élevée et mortalité jusqu'à 80% (mort subite) 	<div style="text-align: center; background-color: #cccccc; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Après autopsie</div> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Un seul poumon est concerné ◆ Pleuropneumonie fibrineuse (3, 4) avec hépatisation massive et pleurésie exsudative (5, 6) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> </div>
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Liquide pleural (5 ml), écouvillons broncho-alvéolaires/nasaux, ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Liquide pleural (5 ml), ganglions régionaux entiers, fragments de poumons hépatisés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement curatif peut être à base de TETRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de pleuropneumonie contagieuse caprine

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de jetages nasaux, de toux et respiration difficile.

Pour le paravet :

- ◆ Rappeler aux éleveurs l'intérêt d'un quarantaine d'au moins 30 jours pour les animaux entrant dans le troupeau ;
- ◆ Consigner toute lésion suspecte observée dans la cage thoracique d'un caprin.


Pour le vétérinaire privé et/ou public :

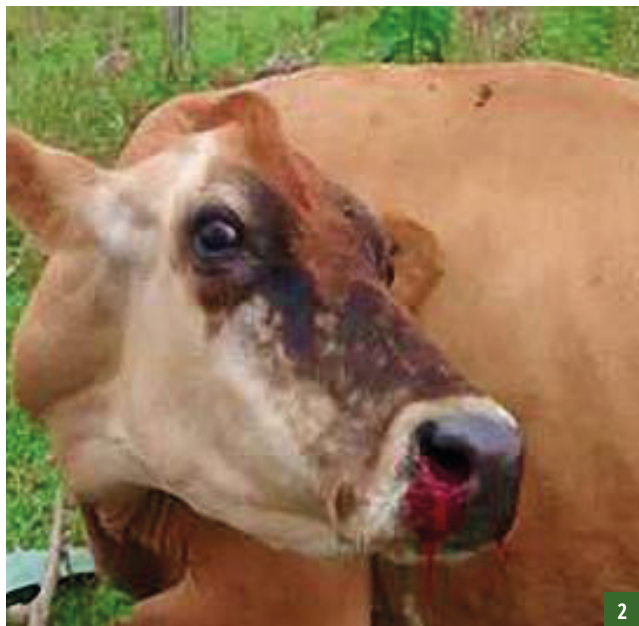
- ◆ Préconiser l'abattage des animaux présentant une toux persistante ;
- ◆ Mettre en place un programme de vaccination annuel en ciblant tous les animaux dans une zone épidémiologique et géographique bien déterminée.

THEILÉRIOSE

Maladie non zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La theilériose est une maladie non contagieuse des bovins causée par le protozoaire parasite <i>Theileria parva</i>◆ <u>Parasite</u> : De la famille des Theileriidae, <i>Theileria parva</i> envahit les érythrocytes de son hôte◆ <u>Période d'incubation</u> : De 10 à 15 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Épistaxis (saignement de nez) (2)◆ Hypertrophie ganglionnaire (adénite généralisée) (3)◆ Larmolement, yeux vitreux (4)◆ Fièvre élevée◆ Muqueuses pâles◆ Dyspnée◆ Diarrhée◆ Cachexie (5)	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur, les tiques du genre <i>Rhipicephalus</i> (ex : <i>Rhipicephalus Sanguineus</i>, 1) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Nœud lymphatique, sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ou sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ Le traitement préventif est acaricide◆ Le traitement curatif peut être à base de BUPARVAQUONE



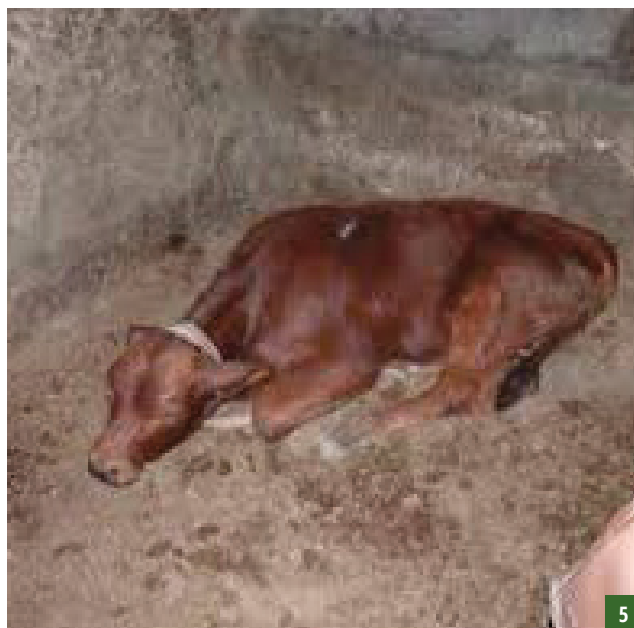
2



3



4



5

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de theilériose

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'épistaxis, de larmolements et d'adénites généralisées ;
- ♦ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ♦ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ♦ Se renseigner sur les zones à tiques *Rhipicephalus*.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...) ;
- ♦ Cartographier les zones à tiques *Rhipicephalus*.



Ce document est une fiche de synthèse destinée à l'usage des vétérinaires. Les parties de la Mallette pédagogique Santé Animale MIPAC sont le résultat de la collaboration entre le Centre National de Référence pour la Maladie à Tiques (CNR) de l'INRAE et le Centre National de Référence pour la Maladie à Tiques (CNR) de l'INRAE. L'ensemble des crédits concernant le contenu, la présentation, les photographies et les illustrations de ce document sont à renvoyer à la MIPAC. Copyright © 2018 INRAE © 2018 INRAE

BRUCELLOSE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



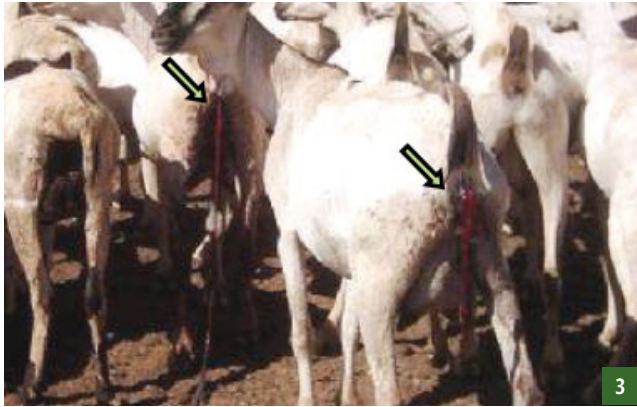
Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Équidés ◆ Camélidés ◆ Humains 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La brucellose est une maladie infectieuse bactérienne du bétail hautement contagieuse ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Brucellaceae, les bactéries <i>Brucella abortus</i> (bovins) et <i>Brucella melitensis</i> (petits ruminants) sont particulièrement résistantes dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 1 à 30 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact avec un animal malade (notamment par les muqueuses, lors de l'accouplement) et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (particulièrement les sécrétions génitales, le lait et les avortons) ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...)
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Avortements (1, 2) ◆ Infertilité ◆ Placenta épaissi et en rétention (3, 4) ◆ Articulations gonflées (5) ◆ Testicules tuméfiés (6) ◆ Fièvre intermittente 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fièvre intermittente ◆ Douleurs du dos et des articulations ◆ Faiblesse et abattement ◆ Testicules tuméfiés ◆ Infertilité ◆ Avortements 	
Prélèvements	Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Liquides d'excrétions utérines, vaginales, ou issus d'avortements, ganglions, organes reproducteurs mâle et femelle, lait, ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement curatif peut être à base de TETRACYCLINE ◆ Selon les cas, il est préférable de privilégier l'abattage aux soins par antibiotiques qui peuvent entraîner la présence d'animaux excréteurs, apparemment sains, dans le troupeau ◆ Les animaux morts, les placentas et les avortons doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



1



2



3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de brucellose

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de placentas en rétention et d'un nombre élevé d'avortements ;
- ◆ Isoler les femelles qui vont mettre bas, brûler ou enterrer les placentas et les avortons ;
- ◆ Préconiser de faire impérativement bouillir le lait avant consommation.

Pour le paravet :

- ◆ Recenser les avortements et faire abattre les femelles ayant avorté plusieurs fois ;
- ◆ Participer aux campagnes de dépistage et de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

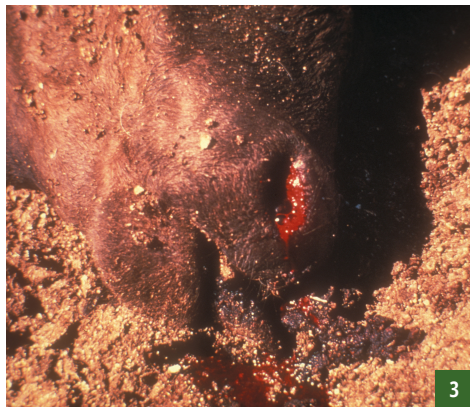
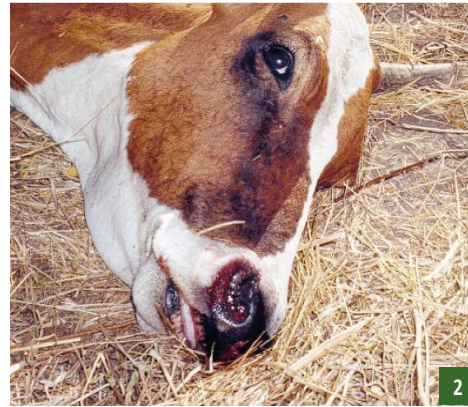
- ◆ Mettre en place une campagne de dépistage (trompeuse si vaccination préalable) ;
- ◆ Mettre en place une campagne de vaccination en zone endémique.

CHARBON BACTÉRIIDIEN

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Équidés ◆ Camélidés ◆ Humains 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : Le charbon bactérien, également appelée fièvre charbonneuse ou anthrax, est une maladie infectieuse aiguë particulièrement mortelle et virulente ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Bacillaceae, la bactérie <i>Bacillus anthracis</i> crée des spores extrêmement résistantes dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 1 à 5 jours 	
Signes cliniques			Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mort subite (effondrement quasi soudain) (1) ◆ Émission de sang goudronneux par tous les orifices naturels du cadavre (2, 3, 4) ◆ Tremblements, membres flasques ◆ Dyspnée ◆ Forte fièvre ◆ Baisse de la lactation (lait aqueux, sans goût) ◆ Morbidité et mortalité élevées 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Grosse rate ◆ Il est recommandé de ne pas autopsier 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption/inhalation de toute sécrétion et/ou production animale contaminée par les spores (notamment les carcasses, le sang, la laine...) ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) et/ou d'un vecteur ayant été en contact avec les spores (insecte) 	
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant ou mort</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ponction de l'œdème, rate, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement curatif peut être à base de BENZYL PÉNICILLINE ◆ L'évolution clinique est souvent si rapide que l'on n'a pas le temps de traiter les animaux infectés ◆ Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de charbon bactérien

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de morts subites avec émission de sang goudronneux par tous les orifices naturels ;
- ♦ Rechercher avec l'éleveur les pâturages utilisés par les animaux malades les jours précédents ;
- ♦ Écarter les chiens de la zone contaminée ;
- ♦ Préconiser de ne jamais manger ou manipuler la viande et/ou tout autre produit d'un animal mort ;
- ♦ Mettre en œuvre la désinfection des véhicules, chaussures, vêtements et équipements avec de la soude caustique 1% ;
- ♦ Brûler les carcasses sur place ou les enterrer à 2 mètres de profondeur minimum avant des les détruire à la chaux vive.

Pour le paravet :

- ♦ Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine ;
- ♦ Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

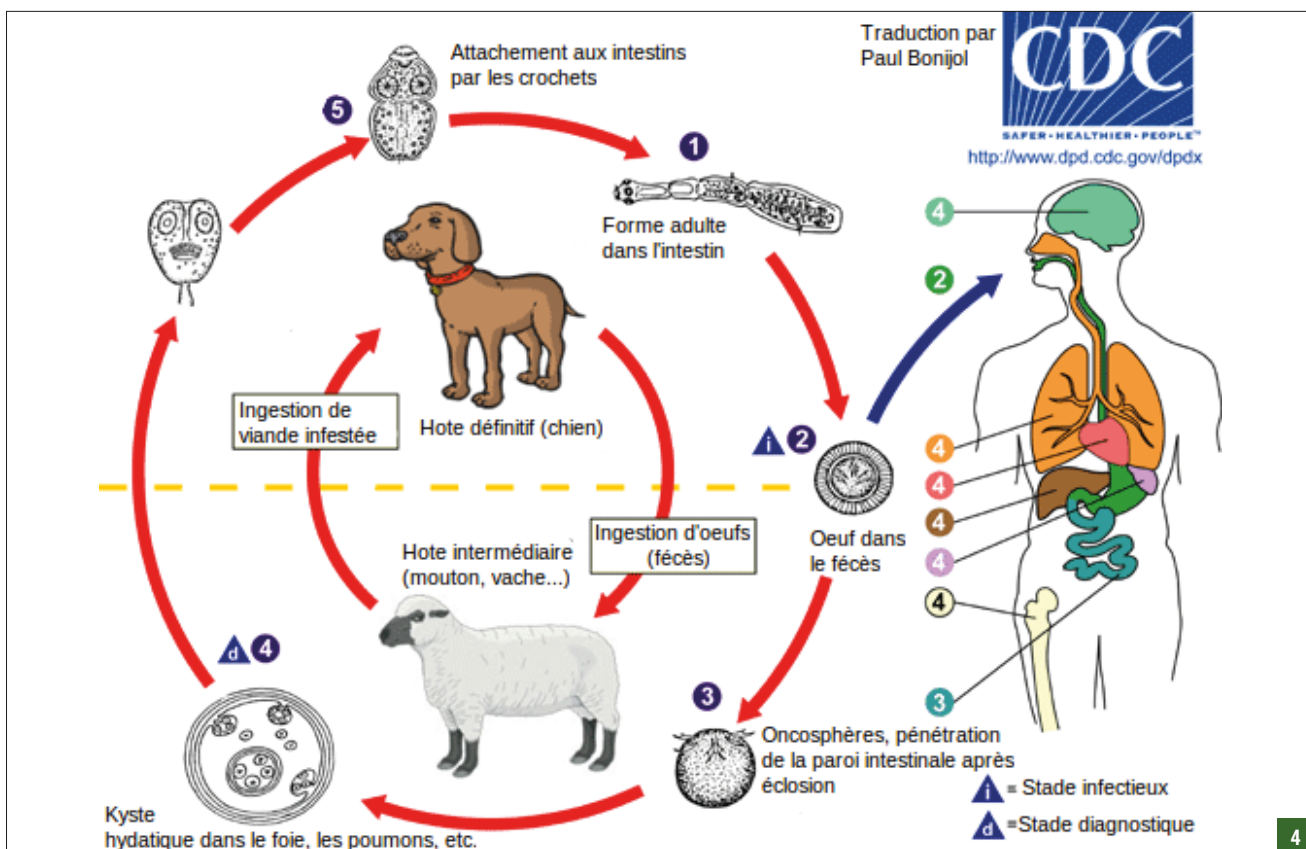
- ♦ Organiser la surveillance et le recensement des mortalités dues au charbon bactérien ;
- ♦ Délimiter sur une carte les zones et pâturages touchés et contaminés, les condamner ;
- ♦ Organiser des campagnes de vaccination annuelles.

ÉCHINOCOCCOSE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Porcins ◆ Camélidés ◆ Humains 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : L'échinococcose, aussi appelée hydatidose, est une maladie causée par une infestation de l'organisme par des vers parasites ◆ <u>Parasite</u> : De la famille des Taeniidae, <i>Echinococcus granulosus</i> est un très petit ténia qui développe des kystes principalement au niveau du foie et des poumons de son hôte ◆ <u>Période d'incubation</u> : Variable, jusqu'à plusieurs années
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Généralement asymptomatique ◆ Léger abattement ◆ Diminution de la croissance, de la lactation, des natalités, de la production de viande, de laine... ◆ Dans de rares cas, la rupture d'un kyste hydatique peut entraîner la mort 	<p>Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Kystes hydatiques principalement dans le foie et les poumons (1, 2, 3) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption de toute production animale infestée (principalement la viande et les fèces) ◆ <i>Les vers adultes vivent et se reproduisent dans l'intestin de l'hôte définitif (canin) et son relâché dans l'environnement à travers les fèces. L'hôte intermédiaire ingère les œufs accidentellement en consommant un aliment contaminé. Il développe alors des kystes hydatiques emplies de larves, qui seront à nouveau ingérés par l'hôte définitif (4)</i>
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Selles fraîches 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Foie, poumon 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les mesures de lutte reposent essentiellement sur la prévention et l'interruption du cycle de vies du parasite. Pour cela, il faut empêcher l'accès des chiens aux carcasses et aux restes d'abattages, éventuellement les traiter avec un anthelminthique (PRAZIQUANTEL), respecter les règles d'hygiène et de nettoyage/désinfection, inspecter les abats et détecter les kystes éventuellement présents



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas d'échinococcose

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de baisses de l'état général et des productions ;
- ♦ Empêcher l'accès des chiens aux carcasses et aux restes d'abattages, éloigner les chiens errants.

Pour le paravet :

- ♦ Assister aussi régulièrement que possible aux abattages pour inspecter les abats et les organes à la recherche de kystes hydatiques éventuels ;
- ♦ Veiller à la destruction effective des carcasses et des abats.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

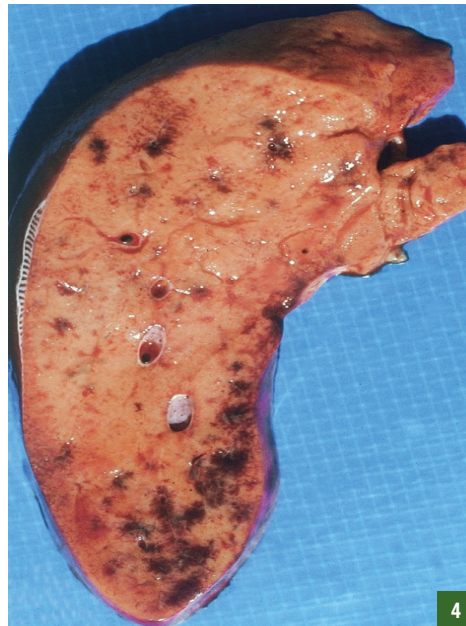
- ♦ Organiser une campagne d'information destinée aux populations des zones où le parasite est reconnu présent ;
- ♦ Prévenir les médecins de la région en cas de diagnostic positif.

FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Camélidés ◆ Humains 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La fièvre de la vallée du Rift est une maladie virale aiguë caractérisée par un tableau clinique sévère avec une morbidité et une mortalité élevées ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Phlebovirus</i>, de la famille des Phenuiviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 1 à 6 jours 	
Signes cliniques			Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Avortements (1, 2) ◆ Morbidité et mortalité élevées (surtout chez les jeunes) ◆ Forte fièvre, hyperthermie ◆ Jetage nasal mucopurulent ◆ Abattement, anorexie ◆ Diarrhée sanguinolente (3), vomissements ◆ Spasmes musculaires, troubles de la locomotion ◆ Ictère 	<p>Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Hépatite nécrosante (4) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fièvre aiguë ◆ Douleurs musculaires ◆ Abattement, anorexie ◆ Maux de tête, nausées, photosensibilité ◆ Complication : hémorragies, signes nerveux, perte de vue ◆ Évolution mortelle possible 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (sang, lait, viande...) ◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (moustiques, mode de transmission principal)
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Plasma ou sérum sur anticoagulant (Vacutainer 5ml) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Foie, rate, cerveau (+5 g), avorton entier 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les animaux morts, les avortons et les autres produits d'avortements doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre de la vallée du Rift

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'un nombre élevé d'avortements et d'une forte mortalité chez les jeunes ;
- ♦ Détruire les gîtes à moustiques, recommander l'installation de moustiquaires.

Pour le paravet :

- ♦ Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine, recenser les avortements ;
- ♦ Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres et des avortons ;
- ♦ Vérifier la mise en œuvre des programmes de lutte antivectorielle, de surveillance épidémiologique et de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

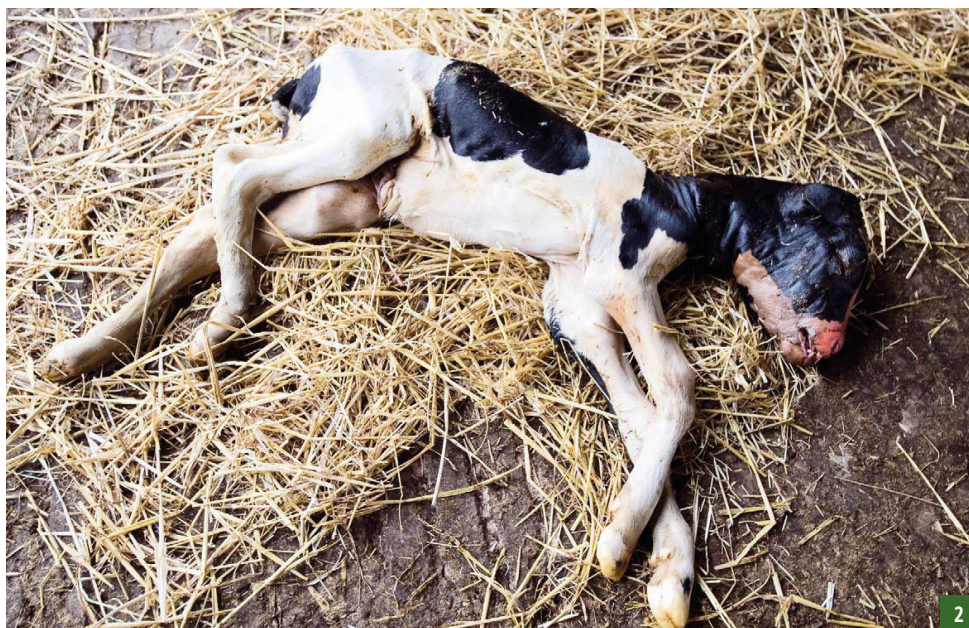
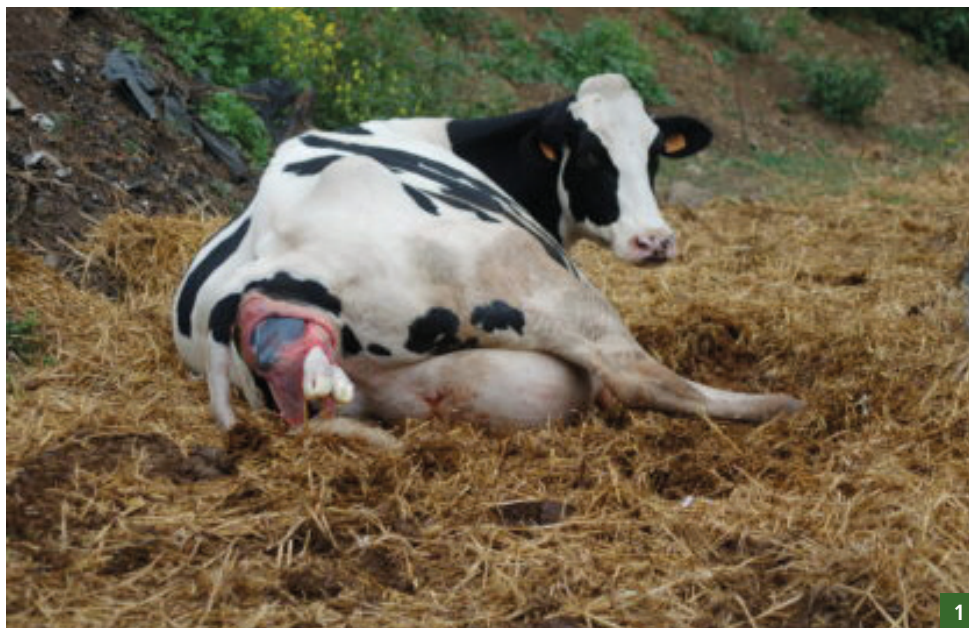
- ♦ Mettre en place une surveillance épidémiologique ;
- ♦ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à moustiques...) ;
- ♦ En cas d'épizootie : délimiter la zone infectée et interdire tout mouvement. Mettre en place un programme de vaccination autour de la zone ;
- ♦ Hors épizootie : mettre en place un programme de vaccination dans et autour de la zone infectée en limitant les déplacements.

FIÈVRE Q

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Camélidés ◆ Équidés ◆ Oiseaux ◆ Humains 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La fièvre Q, aussi appelée coxiellose, est une maladie infectieuse bactérienne extrêmement contagieuse ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Coxiellaceae, la bactérie <i>Coxiella burnetii</i> est particulièrement résistante dans le milieu extérieur sous forme de pseudo-spore ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 9 à 40 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact et/ou absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (particulièrement le liquide amniotique, le placenta, les avortons, le lait, l'urine, les fèces...) ◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (tique) et/ou par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel, poussière...)
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Généralement peu sévère ou asymptomatique ◆ Avortements possibles à tous les stades (1, 2) ◆ Problèmes gynécologiques (métrites) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Syndrome grippal ◆ Dans 50% des cas, évolution en forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, nausées, vomissements, douleurs thoraciques, malaises gastriques ◆ Complications possibles : pneumonie, atteinte hépatique, méningite, encéphalite... 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Liquides d'excrétions utérines, vaginales, placentaires, tissus d'avortons (rate, foie, estomac, poumon), lait, colostrum, ou sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Liquides d'excrétions utérines, vaginales, placentaires, tissus d'avortons (rate, foie, estomac, poumon), lait, colostrum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les animaux morts, les avortons et les autres produits d'avortements doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre Q

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'avortements et de métrites ;
- ◆ Rappeler aux éleveurs les règles de nettoyage/désinfection et la nécessité de bien faire bouillir le lait ;
- ◆ Isoler les femelles ayant avorté et celles qui sont en état de gestation avancée ;
- ◆ Brûler les résidus d'avortements sur place ou les enterrer à 2 mètres de profondeur minimum avant de les détruire à la chaux vive.

Pour le paravet :

- ◆ Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine, recenser les avortements ;
- ◆ Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres et des résidus d'avortements ;
- ◆ Vérifier la mise en œuvre des programmes de lutte antivectorielle, de surveillance épidémiologique et de vaccination.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

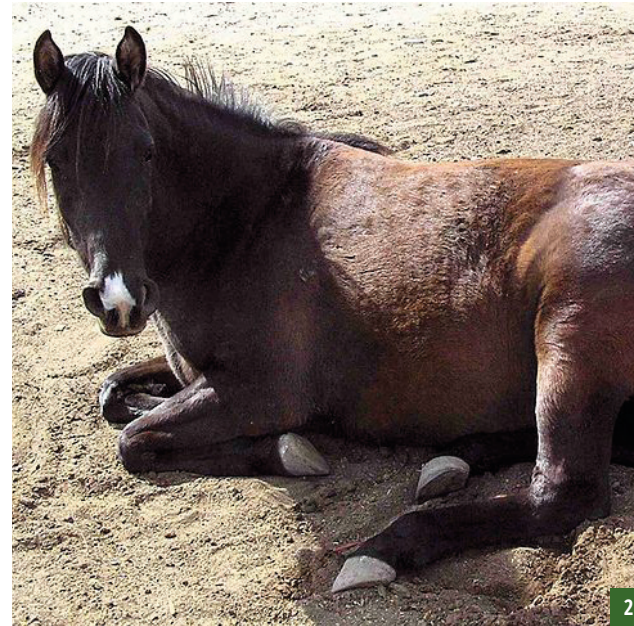
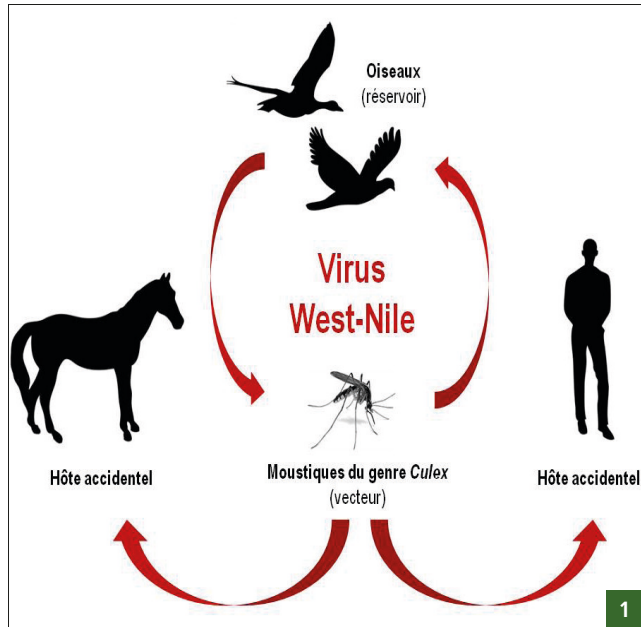
- ◆ Mettre en place une surveillance épidémiologique ;
- ◆ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle ;
- ◆ Mettre en place une campagne d'abattage des animaux infectés ;
- ◆ Mettre en place une campagne de vaccination en zone endémique.

FIÈVRE WEST NILE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Équidés ◆ Oiseaux ◆ Humains 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La fièvre West Nile est une maladie infectieuse virale vectorielle ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Flavivirus</i>, de la famille des Flaviviridae, il utilise les oiseaux comme principal réservoir ◆ <u>Période d'incubation</u> : 3 à 6 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (moustiques, principalement du genre <i>Culex - 1</i>) 	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Affaiblissement (2) ◆ Ataxie, contractions musculaires, convulsions, paralysie partielle (3) ◆ Inappétence, dépression ◆ Mouvements d'appui sur la tête (4) ◆ Fièvre non systématique ◆ Grincements de dents ◆ Peut évoluer en encéphalomyélite à fort taux de mortalité ◆ Généralement asymptomatique chez les oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Syndrome grippal ◆ Dans 1 à 15% des cas, évolution en forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, nausées, éruptions cutanées, douleurs abdominales ◆ Complications possibles : méningite et/ou encéphalite ◆ Asymptomatique dans 80% des cas 		
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Cerveau, moelle épinière pour les chevaux ; Rein, cœur, cerveau, foie, intestin pour les oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fièvre West Nile

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'affaiblissements, de dépressions et d'ataxies ;
- ♦ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler ;
- ♦ Préconiser l'installation de moustiquaires.

Pour le paravet :

- ♦ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

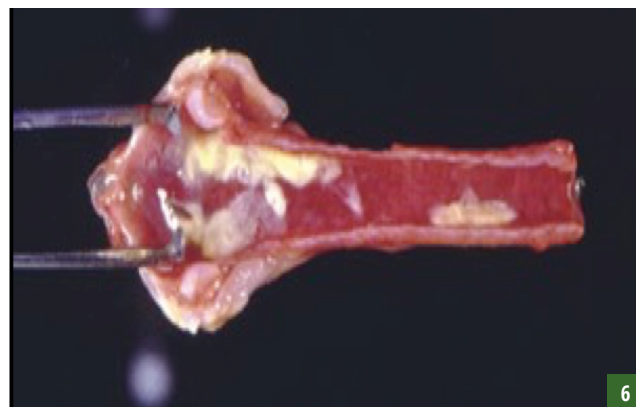
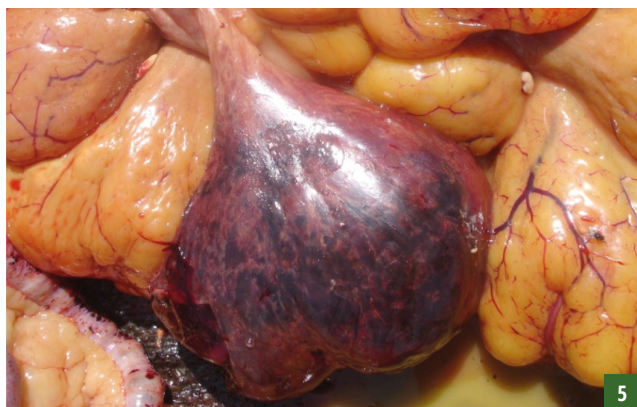
- ♦ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...).

INFLUENZA AVIAIRE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Toutes les espèces aviaires ◆ Porcins ◆ Humains 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : L'influenza aviaire, aussi appelée grippe aviaire ou peste aviaire, est une maladie virale très grave et hautement contagieuse ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Influenzavirus A</i>, de la famille des Orthomyxoviridae, il est particulièrement résistant dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : 3 à 7 jours 	
Signes cliniques			Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Symptômes généraux : abattement, inappétence, prostration (1) ◆ Symptômes respiratoires : dyspnée, jetages nasaux, toux, éternuements, râles ◆ Symptômes cutanés : crête, caroncule et pattes gonflées et congestionnées, plumes hérissées (2, 3) ◆ Symptômes digestifs : diarrhée ◆ Symptômes nerveux : tremblements, spasmes ◆ Chute de ponte brutale, anomalie des œufs (4) ◆ Hémorragie au niveau des jarrets ◆ Mort subite (mortalité souvent très élevée) 		<p>Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Organes et muscles rouges foncés, gonflés, hémorragiques (5) ◆ Trachée rouge vif avec des dépôts (6) ◆ Carcasse déshydratée 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fièvre élevée ◆ Maux de tête ◆ Diarrhée ◆ Douleurs musculaires ◆ Abattement, anorexie ◆ Dyspnée, éternuements, toux, jetages nasaux et oculaires ◆ Évolue rapidement vers de graves troubles respiratoires ◆ Risque mortel non négligeable
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption de toute sécrétion et/ou production animale contaminée (principalement fécales et respiratoires) ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (litière, nourriture, vêtements, matériel...) 			
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant ou mort</u> : Écouvillons cloacaux et trachéaux, fèces, fragments d'intestin, encéphale, trachée, poumon, foie et rate 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a aucun traitement spécifique sauf symptomatique ◆ Les animaux morts doivent être brûlés ou enfouis profondément et détruits à la chaux vive 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas d'influenza aviaire

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de mortalités persistantes malgré l'application de mesures de traitement et/ou de vaccination visant d'autres maladies ;
- ◆ Préconiser l'utilisation de pédiluves, vérifier leur renouvellement et le respect des règles d'hygiène ;
- ◆ Brûler ou enterrer les animaux morts à 2 mètres de profondeur avec de la chaux vive.

Pour le paravet :

- ◆ Interdire tout déplacement dans la zone ;
- ◆ Préconiser un vide sanitaire entre 2 bandes de 15 jours minimum ;

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

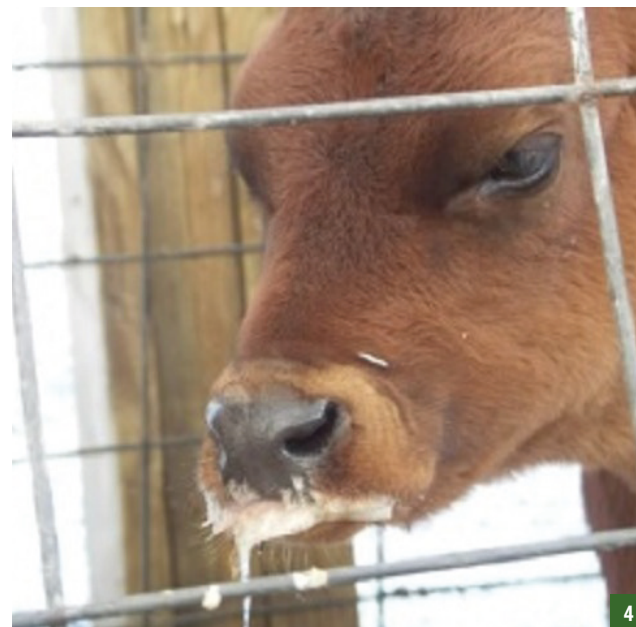
- ◆ Organiser des campagnes d'information destinées aux populations ;
- ◆ Éventuellement mettre en œuvre une campagne de vaccination.

RAGE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tous les mammifères 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La rage est une maladie virale grave et hautement contagieuse qui touche le système nerveux des animaux à sang chaud ◆ <u>Virus</u> : Du genre <i>Lyssavirus</i>, de la famille des Rhabdoviridae, il est très peu résistant dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : 20 à 80 jours, parfois plus (plusieurs années) 	
Signes cliniques		Transmission	
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par contact et/ou absorption de salive d'un animal contaminé (souvent par morsure, parfois par consommation de viande provenant d'un animal mort de la maladie) 	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Symptômes nerveux : troubles du comportement, agressivité (1), spasmes, paralysies (2, 3), convulsions, hydrophobie ◆ Hypersalivation (4) ◆ Forte fièvre ◆ Constipation ◆ Inappétence ◆ Meuglements rauques ◆ Mort rapide après l'apparition des symptômes ◆ On différencie la forme furieuse (forte agressivité, convulsions, paralysie progressive...) de la forme muette (animal anormalement docile, déprimé, paralysie progressive...) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forte fièvre ◆ Symptômes nerveux : troubles du comportement, agitation, troubles des fonctions cérébrales supérieures, anxiété, confusion, spasmes, paralysies, convulsions, hydrophobie ◆ Mort rapide après l'apparition des symptômes ◆ Chez l'humain aussi, on différencie la forme furieuse de la forme muette 		
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sérum 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Biopsie de cerveau 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Il n'y a aucun traitement spécifique 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de rage

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de troubles du comportement, d'hyperalivations et de paralysies du train arrière ;
- ◆ Participer à la lutte contre les chiens errants.

Pour le paravet :

- ◆ Séquestrer le troupeau et le surveiller durant au moins 3 mois (longue durée d'incubation) ;
- ◆ Isoler l'animal/les animaux malades des autres animaux et des humains.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Délimiter sur une carte les zones endémiques et y mettre en œuvre des campagnes de vaccination ;
- ◆ Organiser la lutte contre les chiens errants.

TRYPANOSOMOSES

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Équidés ◆ Camélidés ◆ Humains 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : Les trypanosomoses sont des maladies infectieuses parasitaires dues à des protozoaires flagellés ◆ <u>Parasites</u> : De la famille des Trypanosomatidae, il en existe plusieurs espèces en fonction des zones géographiques et des animaux qu'ils infectent (<i>T. brucei</i>, <i>T. congolense</i>, <i>T. vivax</i>...) ◆ <u>Période d'incubation</u> : 8 à 20 jours
Signes cliniques		Transmission
Chez l'animal	Chez l'humain	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (glossines (mouches tsé-tsé - 1), tabanidés, stomoxes)
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Adénopathies (2) ◆ Anorexie, abattement (3) ◆ Muqueuses pâles (4) ◆ Hyperthermie et forte fièvre transitoires ◆ Larmolement (5) ◆ Inappétence ◆ Baisse de la lactation ◆ Perte de poils au fouet de la queue (6) ◆ Troubles de la coordination ◆ Troubles du sommeil (apparaissent tardivement) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forte fièvre ◆ Adénopathies ◆ Douleurs musculaires et articulaires ◆ Maux de tête ◆ Dans sa deuxième phase, la maladie provoque des troubles neurologiques (confusion mentale, troubles de la coordination et du sommeil) ◆ Mortelle sans traitement, elle est plus connue sous le nom de «maladie du sommeil» 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), ponction ganglionnaire, ou sérum 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement préventif est trypanocide ◆ Le traitement curatif peut être à base de DIMINAZÈNE



1



2



3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de trypanosomose

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche d'adénopathies, de maigreurs et de muqueuses pâles ;
- ♦ Reconnaître les vecteurs et préconiser aux éleveurs d'éviter leurs zones d'abondance.

Pour le paravet :

- ♦ Réaliser ou faire réaliser des piègeages de mouches, notamment au niveau des points d'abreuvement ;
- ♦ Vérifier les mesures prises pour éviter les zones d'abondance de vecteurs.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Organiser des campagnes de traitements préventifs et/ou curatifs selon les zones.

TUBERCULOSE BOVINE

Maladie zoonotique soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Équidés ◆ Camélidés ◆ Humains 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La tuberculose bovine est une maladie infectieuse bactérienne chronique hautement contagieuse qui n'affecte pas que les bovins ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Mycobacteriaceae, la bactérie <i>Mycobacterium bovis</i> n'est pas résistante dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : Variable, plusieurs mois à plusieurs années 	
Signes cliniques			Transmission
Chez l'animal		Chez l'humain	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Toux sèche intermittente (1) ◆ Adénopathies (2) ◆ Anorexie (3) ◆ Fièvre oscillante ◆ Diarrhée ◆ Maladie à évolution lente ◆ Peut rester asymptomatique 	<p>Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Caséification des ganglions trachéobronchiques et médiastinaux (4) ◆ Nodules dans les ganglions mésentériques (5) ◆ Lésions pulmonaires (6) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade, et/ou par consommation de lait cru ou de viande mal cuite 	
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Sang sur anticoagulant (Vacutainer 5ml), fragment poumon, noeud lymphatique, rate 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Pour toutes les formes de tuberculose, le traitement repose d'abord sur des antibiotiques qui doivent être pris sur de longues durées (plusieurs mois) ◆ Le traitement et/ou l'abattage sont à envisager et à adapter selon la législation du pays 	



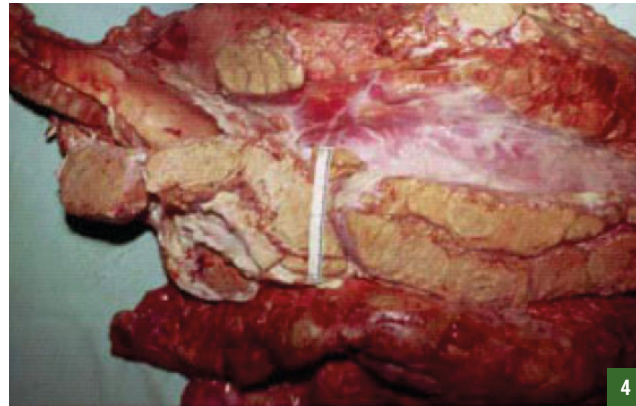
1



2



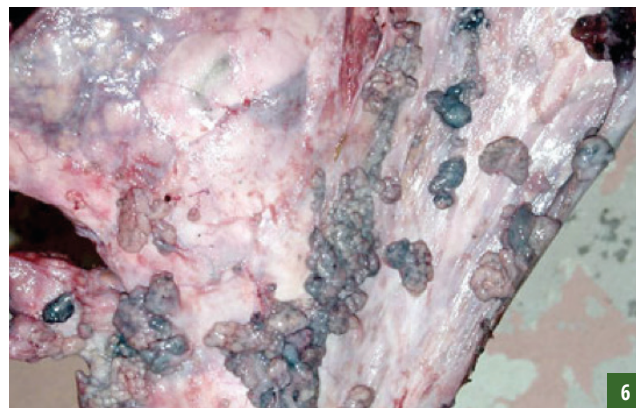
3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de tuberculose

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de toux persistantes, d'adénopathies et de maigreurs ;
- ♦ Rappeler aux éleveurs la nécessité de bien faire bouillir le lait et la viande.

Pour le paravet :

- ♦ Participer aux campagnes de dépistage ;
- ♦ Inspecter les carcasses lors des abatages.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Organiser des campagnes de dépistage dans les élevages suspects ;
- ♦ Réaliser un test à la tuberculine sur tout nouvel arrivant.

Ce document - Fiche Maladie Animale Prioritaire - fait partie de la Mallette Pédagogique Santé Animale MIPAP - Fiche de la COVID-19 (MARS 2018) - Élaboration avec le concours de la Direction Régionale de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et financée par le MIPAP S.A. l'ensemble des crédits concernant le contenu, la présentation, les photographies et les illustrations de ce document sont à remettre dans le MIPAP S.A. Copyright © 2018-2019 A.V. 2018 018

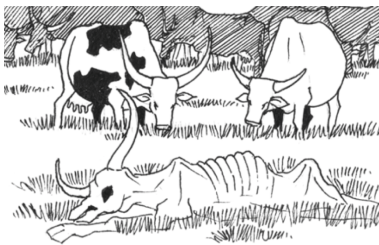
Auteurs : Lionel Durieux, Olivier Schuler, Céline Siquier-David, Renaud Lecavelle
 Coordinateur : Céline Siquier-David, Edith Aminian page - Renaud Lecavelle
 Illustrations (végétales, animales) : Céline Lecavelle, Brunsberg
 Photographies et illustrations : Se référer au MIPAP S.A.

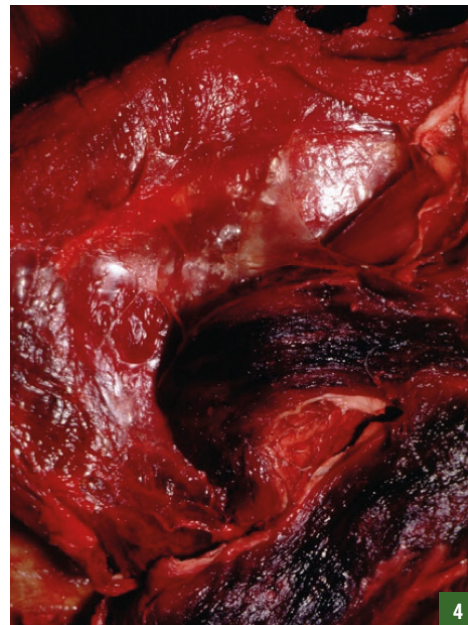
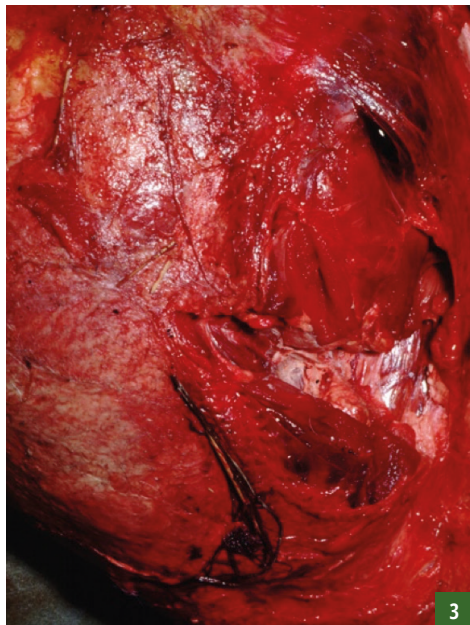


CHARBON SYMPTOMATIQUE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins ◆ Équidés 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : Le charbon symptomatique est une maladie infectieuse aiguë du bétail, à ne pas confondre avec le charbon bactérien ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Clostridiaceae, la bactérie <i>Clostridium chauvoei</i> produit des spores particulièrement résistantes dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 2 à 5 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mort subite (1) ◆ Boiterie soudaine ◆ Épaule ou hanche gonflée avec crépitation à la palpation (2) ◆ Forte fièvre ◆ Baisse d'appétit 	Après autopsie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Muscle gonflé, caillots de sang noir (3) ◆ Muscle foncé avec gaz (4) ◆ Il est recommandé de ne pas autopsier 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant ou mort</u> : Prélèvement de muscle (10*10*10 cm au moins) 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement curatif peut être à base de BENZYL PÉNICILLINE ◆ L'évolution clinique est souvent si rapide que l'on n'a pas le temps de traiter les animaux infectés ◆ Les animaux morts doivent être enfouis profondément et détruits à la chaux vive



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de charbon symptomatique

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de morts subites et de crépitations gazeuses sous la peau ;
- ♦ Rechercher avec l'éleveur les pâturages utilisés par les animaux malades les jours précédents ;
- ♦ Brûler les carcasses sur place ou les enterrer à 2 mètres de profondeur minimum avant de les détruire à la chaux vive.

Pour le paravet :

- ♦ Confiner l'élevage concerné, vérifier la quarantaine ;
- ♦ Contrôler les opérations de désinfection, d'abattage et de destruction des cadavres.

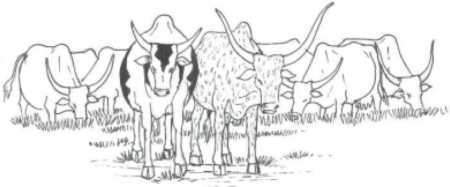
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Organiser la surveillance et le recensement des mortalités dues au charbon symptomatique ;
- ♦ Délimiter sur une carte les zones et pâturages touchés et contaminés, les condamner ;
- ♦ Organiser des campagnes de vaccination annuelles.

DERMATOPHILOSE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins◆ Ovins◆ Caprins◆ Équidés◆ Camélidés	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La dermatophilose est une maladie bactérienne cutanée◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Dermatophilaceae, <i>Dermatophilus congolensis</i> affecte l'épiderme des animaux qu'elle infecte. Elle est particulièrement résistante dans le milieu extérieur◆ <u>Période d'incubation</u> : De 15 à 30 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Lésions cutanées avec exsudat séreux, sans démangeaison (1, 2)◆ Croûtes jaunâtres, épaisses (3)◆ Détachements de peau (4)◆ Poils hérissés◆ Abattement	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Directe</u> : Par contact (frottement) avec un animal malade◆ <u>Indirecte</u> : Par l'intermédiaire d'un vecteur (mouches, tabanidés, tiques, acariens...) et/ou par voie mécanique (sols contaminés, litière, nourriture, vêtements, matériel...) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Croûtes fraîches, peau avec lésion, ou sérum	<ul style="list-style-type: none">◆ Le traitement préventif est acaricide◆ Le traitement curatif peut être à base de CHLORHEXIDINE et de TETRACYCLINE



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de dermatophilose

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de lésions croûteuses cutanées sans démangeaison avec poils hérissés ;
- ◆ Isoler les animaux suspects ;
- ◆ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ◆ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ◆ Vérifier l'isolement des animaux malades.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

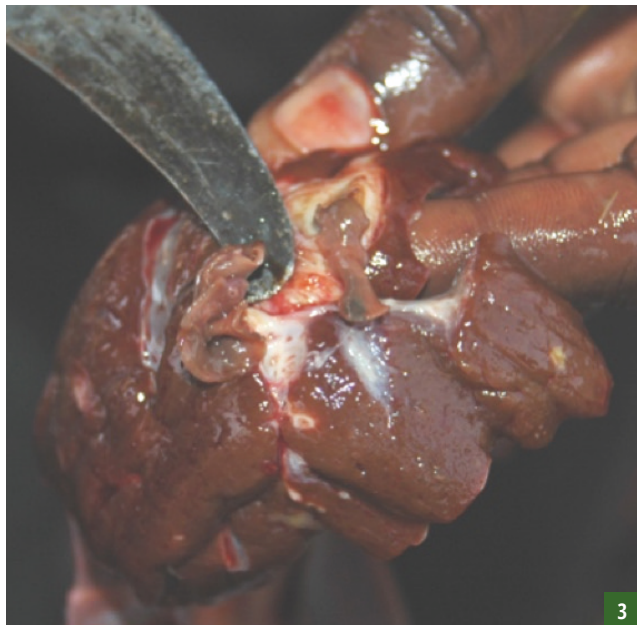
- ◆ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- ◆ Rappeler la nécessité de la lutte préventive contre les vecteurs.

FASCIOLOSE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Équidés ◆ Camélidés 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La fasciolose, aussi appelée distomatose hépatique, est une maladie parasitaire du foie ◆ <u>Parasite</u> : De la famille des Fasciolidae, le parasite <i>Fasciola hepatica</i> (douve du foie) est un ver plat de grande taille qui se nourrit du tissu hépatique ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 6 à 60 jours
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Muqueuses pâles ◆ Diarrhée ◆ Signe de la bouteille (1) ◆ Inappétence, anorexie, abattement ◆ Baisse de la lactation 	<p style="text-align: center;">Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Foie dur et grisâtre à la coupe (2) ◆ Trajets biliaires épaissis (3) ◆ Douves adultes (4) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (notamment les pâturages et zones marécageuses contaminés par les larves du parasite) <div style="text-align: center;"> </div>
	Prélèvements	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Selles fraîches 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Canaux biliaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement curatif peut être à base d'ALBENDAZOLE ou de NITROXINIL



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de fasciolose

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de muqueuses pâles, de pertes d'appétit et de gorges enflées ;
- ◆ Préconiser aux éleveurs d'éviter les rassemblements de troupeaux dans les zones humides et aux points d'eau.

Pour le paravet :

- ◆ Former les ACSA à la bonne pratique des traitements décidés par le vétérinaire.

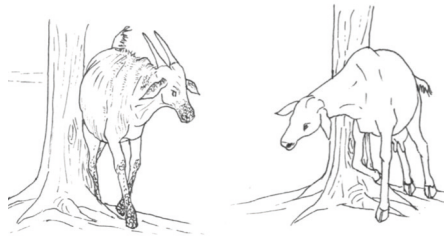
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

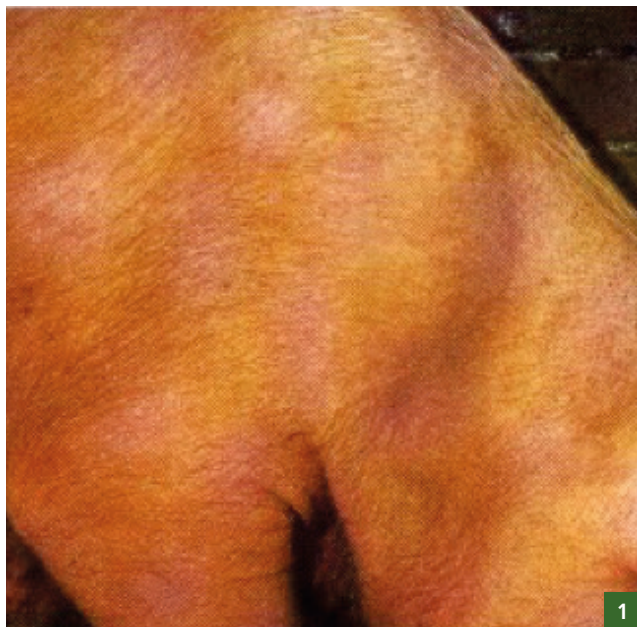
- ◆ Évaluer le bon traitement à mettre en place selon la situation, en tenant compte des résistances possibles.

GALES

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins◆ Ovins◆ Caprins◆ Porcins◆ Équidés◆ Camélidés	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : Les gales sont des maladies parasitaires cutanées causées par des acariens◆ <u>Parasites</u> : De nombreuses espèces d'acariens de l'ordre des Sarcoptiformes sont responsables des gales◆ <u>Période d'incubation</u> : De 20 à 40 jours
Signes cliniques	Transmission
<ul style="list-style-type: none">◆ Perte de poils (1)◆ Démangeaisons (l'animal se gratte contre les arbres et/ou les poteaux)◆ Peau rouge, épaissie, craquelée (2, 3)◆ Abattement◆ Baisse de la lactation◆ Débute généralement sur la tête et le cou puis s'étend aux pattes arrières (4)	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Directe</u> : Par contact (frottement) avec un animal malade◆ <u>Indirecte</u> : Par voie mécanique (notamment les arbres ou les poteaux sur lesquels les animaux malades se sont frottés) 
Prélèvements	Traitement
<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Animal vivant</u> : Raclages cutanés jusqu'à la rosée sanguine	<ul style="list-style-type: none">◆ Le traitement préventif est acaricide◆ Le traitement curatif peut être à base d'IVERMECTINE



1



2



3



4

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de gales

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de pertes de poils, de démangeaisons et de peaux épaissies ;
- ♦ Isoler les animaux suspects ;
- ♦ Détruire les gîtes à insectes, débroussailler.

Pour le paravet :

- ♦ Vérifier la mise en œuvre du programme de lutte antivectorielle décidé par le vétérinaire ;
- ♦ Vérifier l'isolement des animaux malades.

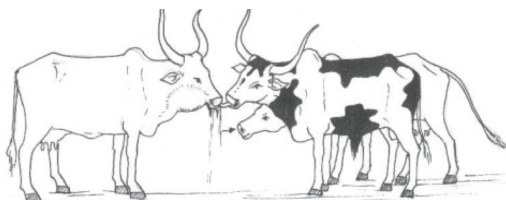
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

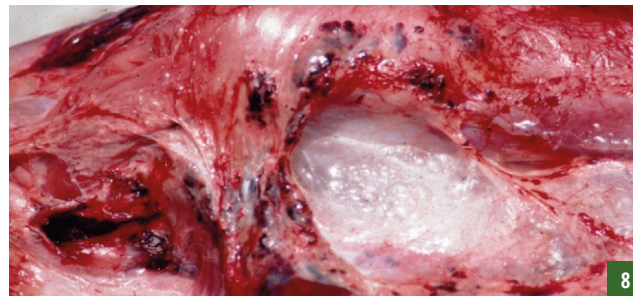
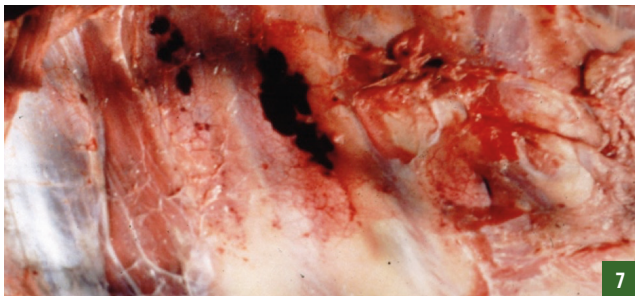
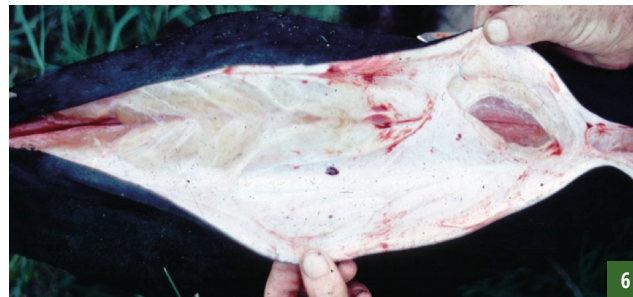
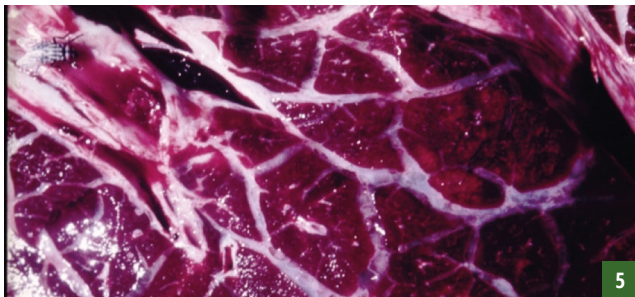
- ♦ Mettre en place un programme de lutte antivectorielle (déparasitages externes, destruction des gîtes à insectes, débroussaillage...);
- ♦ Rappeler la nécessité de la lutte préventive contre les vecteurs.

PASTEURELLOSE

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Camélidés 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : La pasteurellose est une maladie infectieuse bactérienne hautement contagieuse ◆ <u>Bactérie</u> : De la famille des Pasteurellaceae, la bactérie <i>Mannheimia haemolytica</i> (anciennement appelée <i>Pasteurella haemolytica</i>) est peu résistante dans le milieu extérieur ◆ <u>Période d'incubation</u> : De 7 à 10 jours 	
Signes cliniques		Transmission	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Écoulements nasaux mucopurulents (1) ◆ Respiration difficile et bruyante ◆ Mort subite ◆ Forte fièvre ◆ Brusque chute de la production de lait ◆ Gorge et langue gonflées, pendant hors de la bouche (2) ◆ Diarrhée abondante ◆ Principalement durant la saison humide et à l'occasion d'un stress (transports...) ◆ Chez jeunes : septicémie et état de choc 		<p>Après autopsie</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Muqueuses de l'estomac très rouges (3) ◆ Poumons très rouges (4) ◆ Poumons foncés avec stries épaisses (5) ◆ Gorge épaissie avec liquide jaunâtre (6) ◆ Hémorragies thoraciques (7) ◆ Hémorragies sur la carcasse (8) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption des sécrétions nasales ou de gouttelettes dans l'air expiré par l'animal malade 
Prélèvements		Traitement	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Sang sur anticoagulant (vacutainer 5ml) 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Sang sur anticoagulant, os long, fragment de poumon 	
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement curatif peut être à base de TETRACYCLINE 	



Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de pasteurellose

Pour l'ACSA :

- ♦ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de morts subites avec jetages nasaux muco-purulents, de respirations difficiles et de diarrhées abondantes ;
- ♦ Prendre la température de tous les animaux deux fois par jour.

Pour le paravet :

- ♦ Isoler strictement les animaux malades pendant deux semaines.

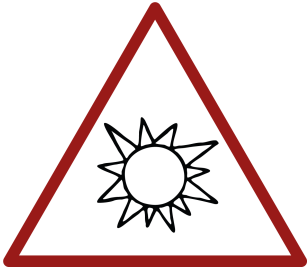
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ♦ Réaliser une vaccination sur les troupeaux tous les ans, en particulier sur les animaux âgés de 1 à 3 ans.

PHOTOSENSIBILISATION

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées	Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none">◆ Bovins◆ Ovins◆ Caprins◆ Équidés	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Généralités</u> : La photosensibilisation est une hypersensibilité inflammatoire de la peau aux rayons du soleil, congénitale ou faisant suite à l'absorption de certaines substances photosensibilisantes. C'est une atteinte qui concerne essentiellement les animaux à la peau claire et au pelage non suffisamment couvrant
Signes cliniques	Principe
<ul style="list-style-type: none">◆ Lésions cutanées : Rougeur, brûlure, tuméfaction, dépilation, peau craquelée (1, 2)◆ Fièvre◆ Amaigrissement◆ Ictère	<ul style="list-style-type: none">◆ La photosensibilisation acquise :<ul style="list-style-type: none">• Résulte de la présence dans la circulation sanguine périphérique (vaisseaux sanguins de la peau) de substances photodynamiques• De type I : L'action est directe, la substance (médicament, plante, substance interne à l'organisme) est elle-même photosensibilisante• De type II : L'action est indirecte, la substance a des propriétés hépatotoxiques et conduit à la libération, par le foie, de substances photosensibilisantes◆ La photosensibilisation innée :<ul style="list-style-type: none">• Résulte d'une anomalie génétique qui affecte la pigmentation (albinisme)
Traitement	
<ul style="list-style-type: none">◆ Soins locaux des plaies◆ Soustraction au soleil◆ Soustraction à la plante ou au médicament responsable	



1



2

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de photosensibilisation

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur les animaux à la robe claire à la recherche de brûlures, de tuméfactions et de dépilations ;
- ◆ Préconiser aux éleveurs de mettre les animaux atteints à l'abri durant la journée.

Pour le paravet :

- ◆ Éviter que les animaux atteints développent des infections secondaires en pratiquant un nettoyage et une désinfection régulière des lésions.

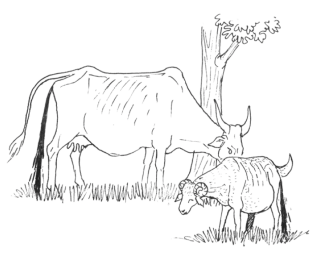
Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Préconiser aux éleveurs d'éliminer en priorité du troupeau les animaux avec une photosensibilisation congénitale.

VERS INTESTINAUX

Maladie non soumise à déclaration obligatoire



Espèces concernées		Pathogénicité
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Bovins ◆ Ovins ◆ Caprins ◆ Porcins ◆ Équidés ◆ Camélidés 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Généralités</u> : Les vers intestinaux sont des parasites qui peuvent être responsables d'infestations sévères chez leurs hôtes ◆ <u>Parasites</u> : De très nombreuses espèces de vers parasites sont responsables d'infestations intestinales ◆ <u>Période d'incubation</u> : Variable, de l'ordre de 3 à 4 semaines
Signes cliniques		Transmission
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diarrhée (1) ◆ Anorexie (2) ◆ Signe de la bouteille (3, 4) ◆ Abdomen gonflé ◆ Croissance ralentie ◆ Baisse de la lactation ◆ Poil piqué ◆ Muqueuses pâles 	Après autopsie	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Directe</u> : Par absorption/léchage de matières souillées par les déjections d'animaux infectés qui contiennent des œufs 
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Carcasse pâle avec aspect humide (5) ◆ Vers dans le rumen (6) 	
Prélèvements		Traitement
<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Animal vivant</u> : Selles fraîches 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Après autopsie</u> : Selles fraîches 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le traitement préventif et curatif est anthelminthique (vermifuge)



1



2



3



4



5



6

Mesures à prendre et recommandations spécifiques en cas de vers intestinaux

Pour l'ACSA :

- ◆ Examiner avec l'éleveur l'ensemble des animaux à la recherche de diarrhées, de maigreurs et de signes de la bouteille ;
- ◆ Préconiser d'éviter les grandes concentrations d'animaux dans les zones humides.

Pour le paravet :

- ◆ Procéder à des prélèvements coprologiques avant et après vermifugation ;
- ◆ Contrôler la mise en œuvre des campagnes de vermifugation.

Pour le vétérinaire privé et/ou public :

- ◆ Former les ACSA et les paravets à la bonne pratique des vermifuges ;
- ◆ Mettre en place des campagnes de vermifugation en début de saison sèche et en début de saison des pluies.